



GROUPE INTERVENTION SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

Votre sécurité est notre métier

Gardiennage • Rondes • Interventions • Sécurité événementielle • Maîtres-chiens

7j/7 - 24h/24

Permanence et astreinte

Toute la France

métropolitaine

Agents agréés

Carte professionnelle CNAPS



Qui sommes-nous ?

Groupe i2S Sécurité (Groupe Intervention Sécurité et Surveillance) est une société spécialisée dans le **gardiennage et la sécurité des biens et des personnes**. Nous mettons en place des missions de gardiennage, de rondes et d'intervention pour les professionnels comme pour les particuliers, avec des agents de sécurité qualifiés et des maîtres-chiens.

Notre règle d'or : **satisfaire nos clients et être à leurs côtés**, dans la durée. Chaque dispositif est construit sur mesure, à partir de vos contraintes de site, d'horaires et de budget.

Nos engagements

Ponctualité et tenue

Des agents à l'heure, en tenue soignée, qui représentent votre entreprise avec professionnalisme.

Joignables 24h/24

Nos intervenants sont équipés de moyens de communication permettant de les joindre à tout moment, 7 jours sur 7.

Contrôles réguliers

Nos agents sont contrôlés plusieurs fois par semaine, de jour comme de nuit, par nos agents contrôleurs.

Personnel qualifié

Tous nos agents sont titulaires de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS et des qualifications requises.

Zone d'intervention

Notre secteur géographique couvre **toute la France métropolitaine**. Notre siège est situé au 10 rue de Penthièvre, 75008 Paris.



Rondes de surveillance de jour comme de nuit



Suivi des alarmes et des moyens de communication



Nos prestations

Gardiennage

Chantiers (court ou long terme, fixe ou mobile), bureaux, immeubles, résidences habitées ou confiées pendant les vacances.

- Rondes de prévention à pied ou en véhicule
- Présence dissuasive, avec ou sans chien
- Sécurité incendie par agents SSIAP

Surveillance des commerces

Prévention et dissuasion dans l'espace de vente pour lutter contre la démarque inconnue.

- Sécurité du personnel et de la clientèle
- Détection des comportements suspects
- Appréhension discrète des auteurs de vols et remise aux forces de l'ordre (art. 73 CPP)
- Rapport consigné au registre

Sécurité des entreprises

- Rondes intérieures et extérieures
- Contrôle d'accès et surveillance vidéo
- Gestion et contrôle des badges
- Gestion des informations de sécurité du site

Sécurité événementielle

Événements publics ou privés : salons, expositions, cocktails, mariages, défilés, spectacles, lancements de produits, soirées privées...

- Filtrage et contrôle des accès
- Agents en salle et aux issues de secours
- Sécurisation des parkings et installations techniques

Rondes et interventions

Rondes ponctuelles à horaires et itinéraires variables, moins coûteuses qu'une présence permanente.

- Pointage électronique horodaté
- Rapport détaillé des anomalies
- Interventions sur alarme et levée de doute

Télésurveillance et vidéo

Surveillance à distance de lieux publics ou privés et exploitation de la vidéo sur site.

- Visionnage à distance des zones protégées
- Gestion plus rapide des incidents
- Conseil sur demande

Interventions avec ou sans chien selon vos besoins • Formations et conseils sur demande



Exploitation vidéo et télésurveillance



Sécurité d'événements publics et privés



Nos agents

Véritables professionnels de la sécurité, nos agents sont équipés de moyens de transmission modernes et exécutent les consignes du responsable de site. Ils sont formés et encadrés par notre service exploitation, en fonction des sites attribués.

Qualification	Rôle
Agent de sécurité qualifié	Surveillance générale, accueil, application des consignes
Agent rondier	Rondes de surveillance et pointage des passages
Agent maître-chien	Surveillance et dissuasion en binôme avec un chien
Agent SSIAP	Prévention incendie et assistance aux personnes
Agent prévention vol	Surveillance des espaces de vente
Agent de filtrage	Contrôle des accès et vérification des droits d'entrée
Chef de poste	Encadrement de l'équipe et lien avec le client

Agent SSIAP / CQP

Prévention incendie dans les établissements recevant du public :

- Rondes techniques et préventives
- Vérification et entretien des moyens de secours
- Sensibilisation du personnel
- Gestes de premiers secours, évacuation
- Tenue du PC sécurité et du registre de sécurité

Catégories d'ERP

1re catégorie : plus de 1 500 personnes

2e catégorie : de 701 à 1 500 personnes

3e catégorie : de 301 à 700 personnes

4e catégorie : 300 personnes et moins (hors 5e catégorie)

5e catégorie : effectif inférieur au seuil fixé pour chaque type d'exploitation



Maîtres-chiens

Protection des biens et des personnes sur un secteur déterminé, en associant les compétences de l'agent et celles de son chien. L'action du chien est **exclusivement préventive et dissuasive**.

Par sa seule présence, le binôme maître-chien dissuade. Formé à gérer des situations variées, l'agent assure aussi un rôle d'accueil et de renseignement et préserve l'image de votre entreprise.

Rondiers

Surveillance préventive des installations intérieures et extérieures : sites industriels, bâtiments communaux et scolaires, chantiers, résidences, parkings.

Rondes imprévisibles, enregistrées par **pointage électronique**. Les données sont contrôlées chaque jour et font l'objet d'un **rapport détaillé** des anomalies.

Contrôleurs

Rondes sur différents sites, interventions sur alarme, assistance et contrôle des agents en poste.

Formés sur tous les sites, ils peuvent remplacer un absent ou renforcer une équipe à tout moment.

Recrutement exigeant

- Carte professionnelle délivrée par le CNAPS
- Qualification et expérience appropriées
- Casier judiciaire vierge
- Aptitude physique et excellente présentation
- Sens de l'autorité et de la rigueur



Ils peuvent compter sur nous

Commerces

Centres commerciaux, parfumeries, banques, parkings

Industrie et logistique

Usines, entrepôts, chantiers

Tertiaire et résidentiel

Bureaux, hôtels, résidences

Événementiel

Manifestations publiques ou privées, sportives, culturelles



Pourquoi choisir Groupe i2S Sécurité ?

Efficacité

Des dispositifs adaptés à chaque site.

Rapidité

Mise en place et interventions rapides.

Disponibilité

Joignables 24h/24 et 7j/7.

Polyvalence

Un service complet, de la ronde à l'événementiel.

La qualité d'une équipe repose sur la rigueur de son encadrement : motivé et soucieux du travail bien fait, il veille au bon déroulement de chaque mission.



Demandez votre devis gratuit

Étude de vos besoins et proposition sur mesure

Tél. : 03 83 31 28 42

Astreinte : 06 52 75 94 12 / 07 77 34 56 16

groupei2s.securite@gmail.com

10 rue de Penthièvre – 75008 Paris



ANNEXES

Dossier administratif

1. Attestation sur l'honneur
2. Autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS
3. Attestation d'assurance responsabilité civile



Attestation sur l'honneur

Nous attestons sur l'honneur :

- Conformément à l'article L.1221-10 du code du travail, que tout salarié est embauché après qu'une déclaration nominative a été effectuée auprès des organismes de protection sociale.
- Conformément aux articles L.3243-2 et L.3243-4 du code du travail, qu'un bulletin de paie est remis aux salariés et qu'un double en est conservé pendant 5 ans. Ce bulletin est conforme aux dispositions des articles R.3243-1 à R.3243-5 du code du travail.
- Que le personnel affecté à la réalisation de la prestation est employé conformément aux obligations relatives à la déclaration préalable à l'embauche.
- Au regard des articles L.3243-2 et L.1221-13 du code du travail, que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement selon la législation applicable au gardiennage et à la sécurité.
- Que la dénomination du métier repère apparaît sur le contrat de travail et le bulletin de paie, à l'exclusion de toute autre appellation.
- Ne pas avoir recours au travail illégal.
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.2141-3 du code de la commande publique, ne pas être déclaré en faillite personnelle et ne pas être en état de redressement judiciaire.
- Être en possession de tous les certificats de propriété des chiens, des assurances, des permis de détention, des évaluations comportementales (chiens de 8 à 12 mois), des attestations d'aptitude suite à une formation sur l'éducation et le comportement canin, et des certificats de vaccination antirabique.

Fait à Paris, le 02 septembre 2026

Le Président

Brahim SAIDANI

Signature et cachet :



LE DIRECTEUR DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Décision portant délivrance
d'une autorisation d'exercice

GROUPE INTERVENTION SECURITE ET
SURVEILLANCE
A l'attention du dirigeant ou du gérant
10 RUE DE PENTHIEVRE
75008 PARIS

Le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,
Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 28 mai 2026 chargeant M. Nicolas LEBAS, secrétaire général du
Conseil national des activités privées de sécurité, de l'intérim des fonctions de directeur du Conseil national des
activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 20 août 2026, par le dirigeant ou le gérant, en vue d'obtenir une autorisation
d'exercice pour le compte de l'établissement GROUPE INTERVENTION SECURITE ET SURVEILLANCE, domicilié 10
RUE DE PENTHIEVRE 75008 PARIS et immatriculé sous le numéro Siret 10750057100016 ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que l'intéressé(e) satisfait aux conditions requises pour obtenir
le titre sollicité ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercice n° 2026-0108389-AUT-1093995 est délivrée à GROUPE INTERVENTION
SECURITE ET SURVEILLANCE, immatriculé sous le numéro Siret 10750057100016 et domicilié au 10 RUE DE
PENTHIEVRE 75008 PARIS.

Article 2 : Cet établissement est autorisé à exercer l'activité de Surveillance humaine ou surveillance par des
systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage (télésurveillance).

Fait à AUBERVILLIERS, le 18/09/2026

Pour le secrétaire général chargé de l'intérim des fonctions de Directeur du
CNAPS

Anthony JEANNE*

La présente décision peut faire l'objet, dès sa notification et durant deux mois, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur du CNAPS dans le même délai. Ce recours doit être envoyé, en priorité, à l'adresse électronique
cnaps-rgi@interieur.gouv.fr ou à défaut, à l'adresse suivante : 2-46 boulevard Poissonnière - 75 009 PARIS. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal
administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite de votre recours gracieux.

CS 70002 93326 AUBERVILLIERS Cedex

Téléphone : 01 48 22 20 40 – cnaps-df-idf@interieur.gouv.fr

Etablissement public placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur - www.cnaps.interieur.gouv.fr



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés :
VERSPIEREN SA
Courtier en Assurances
15 Rue du Landy
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Certifions que la Société :
GROUPE INTERVENTION SECURITE ET SURVEILLANCE

10 RUE PENTHIEVRE
75008 PARIS

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

ALLIANZ IARD
1 COURS MICHELET
CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

d'une police n° **17605919 / 58184893** garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

SURVEILLANCE, GARDIENNAGE
INTERVENTIONS SUR ALARME (Levée de doute)

Prévention de tous les types de risques, tels que vols, cambriolages, dégradations, vandalisme, incendie, fuites d'eau ou de gaz, pollutions accidentelles, pannes, explosions, risques industriels, etc.

Sont notamment exclus (voir conditions générales), les dommages survenus alors que l'assuré n'a pas respecté ou n'a pas satisfait aux dispositions du livre 2 du code de la sécurité intérieure, ainsi que de ses décrets d'application, réglementant les activités privées de sécurité.

MONTANT DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (par sinistre)

TOUS DOMMAGES CONFONDUS 10.000.000 €

Dont :

. Faute inexcusable 3.000.000 € par année d'assurance
. Dommages matériels et immatériels consécutifs 1.000.000 € par sinistre
. Sauf vol par préposés 50.000 € par sinistre
. Dommages immatériels non consécutifs 500.000 € par sinistre
. Pollution et atteintes à l'environnement accidentelles (Tous dommages confondus) 1.500.000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU APRES LIVRAISON OU RECEPTION

TOUS DOMMAGES CONFONDUS 7.500.000 € par année d'assurance

Dont :

. Dommages matériels et immatériels consécutifs 500.000 € par année d'assurance
. Dommages immatériels non consécutifs et frais de dépose-repose 300.000 € par année d'assurance
. Pertes de clés 30.000 € par sinistre

DEFENSE ET RECOURS

. Frais et Honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes
(seuil d'intervention 300 €) 50.000 € par année d'assurance

La présente attestation, valable du 19.08.2026 au 31.12.2026, sous réserve du paiement complet des primes, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à St Denis, le 19.08.2026



Etablissement de Saint-Denis : 15, rue du Landy - 93218 La Plaine-Saint-Denis Cedex
Tel : 01 49 64 10 64 - Fax : 01 49 64 10 65

Verspieren - SA à conseil d'administration au capital de 1 000 000 € - 1, avenue François Mitterrand - 93290 Wissous
Siren n° 321502049 - RCS Lille Métropole - n° Oras : 07 001 542 - www.oras.fr
Activité exercée sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

